

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



SM
ND:
32987

Declaration de Maladie : N° S19-0001571

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12345 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ATTIF SOURIANE Date de naissance : 01-03-1982

Adresse : Lot AL KHOURAMA Jml 29 Agt 5 HH Lissarfa

Tél. : 06.61.11.49.86 Total des frais engagés : 749,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SERAJ ANDALOUSSI Haima
Pédiatre - Néonatalogue
122, Av. 2 Mars - Casablanca
Tél: 0522 86 23 72

Date de consultation : 26/05/2020

Nom et prénom du malade : ATTIF Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Assystance au nouveau-né à la

lavage + Virels Néonatal

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 26/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.05.2020	2VL		600,00	DR. SERAJ ANDALOUZ Pédiatre - Néonatalogiste 122, AV 2 Mars - Casablanca Tel: 0522 86 23 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/05/20	149,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

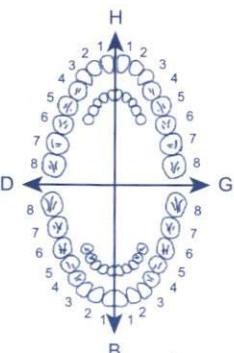
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

الدكتورة سراج أندلسي نعيمة

اختصاصية في طب الطفل والرضيع

Dr. SERRAJ ANDALOUSSI Naïma

Pédiatre-Néonatalogue

202



bébé ATTIF

26/5/20

1) Soins d'ombilic :

65,00 Onixidine spray : 1 Pulv x2 / J

30,00 Eosine spray : 1 Pulv x2 / J

LOT: 02121222
EXP: 12/2022
PPC : 65 Dhs

15,00

2) Compresses Steriles

26,40

3) Tobrex collyre : 1 gtre x3 / J → 7 Jours

4) Konakion : 1 amp / Sem → 4 Semaines

5) Vaccin le 10 ème jour

6) Sterogyl : 1 amp 15H : 1/2 amp le 10 ème jo

7) Lait

Barcode
6 117050 213466

PPC : 80,00 DH
LOT : 8010946
EXP : 09/2024 390D

8) Unimer unidose (soin du nez et des yeux)

9) ABCDerm change intensif

اقامة نصر الله - 122، شارع 2 مارس ملتقي مولاي ادريس الأول الطاقي الثاني شقة رقم 6 - الدار البيضاء، الهاتف : 05.22.86.23.72

Résidence NASR ALLAH - 122, Bd 2 Mars Angle Moulay Idriss 1, 2^{ème} Etage - Appt. 6 CASABLANCA

Tél.: 05.22.86.23.72 - GSM : 06.61.33.31.75